L'AFRIQUE POUR LES DROITS DES FEMMES

RATIFIER & RESPECTER !

Dossier de presse

www.africa4womensrights.org

Un an de campagne, le combat continue !

Souhayr Belhassen
Présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Le 8 mars 2010 la campagne "l'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter!" fête son premier anniversaire. Ateliers de sensibilisation, réunions avec des ministres, pétitions, sociodrames, marches, lettres de plaidoyer envoyées aux autorités, se sont multipliés dans une quarantaine de pays africains... L'impact de ces actions a été à la hauteur de notre mobilisation collective. Citons notamment la ratification par la Guinée Bissau du Protocole facultatif à la CEDAW, l'adoption d'une loi sur le quota de représentation des femmes sur les listes électorales au Burkina Faso, l'entrée en vigueur d'une loi sur les mutilations génitales féminines en Ouganda et la nomination d'une représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits armés. Cette première année de campagne a été particulièrement active et annonce une mobilisation tout aussi prometteuse pour les années à venir.

Inégalités

Cette mobilisation est cruciale : outre les atteintes intolérables à leur intégrité physique – mutilations génitales, violences conjugales et viols utilisés comme arme de guerre –, les inégalités devant la loi (concernant le mariage, la succession, l'éducation, etc), sont encore le lot quotidien de millions de femmes et de jeunes filles africaines, et le fait qu'elles soient souvent considérées comme le pilier économique et social de la famille ne les place pas à l'abri de toutes les formes de discriminations, bien au contraire...

Certes, des combats ont d'ores et déjà abouti dans certains pays à un abandon progressif des mutilations génitales féminines et dans d'autres pays comme le Bénin, la législation a été modifiée dans un sens plus favorable aux femmes. Mais ces avancées sont encore bien timides, et parfois, comme au Mali, les femmes subissent des revers inacceptables, comme l'absence de promulgation du Code de la famille pourtant adopté par le Parlement. De fait, seuls deux Etats du continent, le Cap-Vert et l'Afrique du Sud, peuvent se prévaloir d'une législation entérinant une véritable égalité entre les sexes.

Détermination

En effet, la volonté politique des Etats est aujourd'hui ce qui fait réellement défaut pour garantir la protection effective des droits des femmes sur le continent. Il faudra beaucoup de détermination de la part des sociétés civiles pour sensibiliser les dirigeants à l'insuffisance de respect des droits des femmes et les amener à s'engager véritablement sur ce sujet. C'est le sens de cette campagne et nous invitons tous ceux – hommes et femmes – qui partagent notre ambition commune pour le respect des droits des femmes africaines et qui sont convaincus de l'urgente nécessité de mettre un terme aux violences et aux discriminations dont ces femmes sont victimes au quotidien, à nous rejoindre.

> *"J'appelle toutes les autorités à promouvoir et à assurer des droits égaux aux femmes et jeunes filles. La violence à l'égard des femmes ne doit être tolérée sous aucune forme, aucun contexte, dans aucune circonstance, par aucun chef religieux, aucun chef politique, et aucun gouvernement.*
>
> *En tant que personnes de foi et citoyens concernés, nous ne pouvons concevoir la justice, la paix et l'amour si nous hésitons à dénoncer et à condamner les violences envers les femmes. (...) Une société qui tolère la violence envers les femmes est une société qui est en perte."*
>
> **Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, parrain de la campagne**
> Discours prononcé à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, novembre 2009.

Pourquoi cette campagne ?

L'AFRIQUE POUR LES DROITS DES FEMMES
RATIFIER & RESPECTER !

Dans la majorité des pays africains, la discrimination demeure ancrée en droit et en fait : les femmes se voient refuser l'égalité des droits à l'héritage, à la propriété, à la tutelle et à la garde des enfants, et doivent se soumettre à l'autorité du mari. Les femmes ont un accès restreint et inégalitaire à l'éducation, aux soins, aux affaires publiques et peinent à faire valoir leurs droits devant la justice. Les violences contre les femmes persistent dans les sphères publiques et privées. A travers tout le continent, les femmes continuent à souffrir de violences domestiques et sexuelles, et de pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines, les rites de veuvage, le lévirat, les mariages forcés et précoces. Dans un certain nombre de pays, l'escalade récente de la violence politique a particulièrement pris les femmes pour cible. Et pourtant, des outils existent, et nombre d'Etats ont signé des instruments internationaux, dont le plus connu est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Dans le cadre de cette campagne, partout sur le continent, des citoyen(ne)s africain(ne)s se mobilisent pour inciter leurs gouvernants à ratifier ces textes ou, lorsque cela est déjà le cas, à faire respecter ces textes au quotidien.

La CEDAW

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, est le texte de référence en matière de protection des droits des femmes. En ratifiant cette Convention, les Etats ont l'obligation de mettre un terme aux discriminations à l'égard des femmes dans les sphères publiques et privées et de promouvoir l'égalité. La Convention préconise la modification des schémas socioculturels de l'homme et de la femme afin d'éliminer les préjugés fondés sur l'idée d'infériorité des femmes et des rôles stéréotypés des deux sexes. Un Comité de surveillance (le Comité CEDAW) est destiné à s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la Convention par les Etats.

Si presque tous les Etats africains ont ratifié la CEDAW (51 sur 53), 8 de ces Etats ont tout de même émis des réserves à certains articles de cette Convention, allant parfois à l'encontre du principe même de non-discrimination. De plus, 35 Etats n'ont pas ratifié son Protocole facultatif.

CARTE DES RATIFICATIONS

Les principaux instruments régionaux et internationaux de protection des droits des femmes sont les suivants :

- la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW)
- le Protocole facultatif à la CEDAW
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)

La Coalition de la Campagne appelle les Etats à marquer leur engagement pour la protection des droits des femmes en ratifiant ces trois instruments.

ETAT ACTUEL DES RATIFICATIONS DE CES INSTRUMENTS

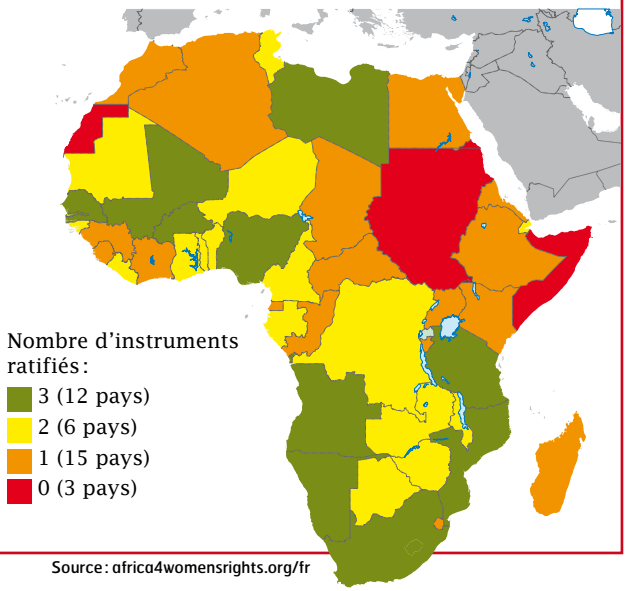

Source : africa4womensrights.org/fr

Le cahier d'exigences

Fruit des enquêtes menées par les organisations nationales dans leurs pays respectifs, le Cahier d'exigences témoigne de la situation des droits humains des femmes dans trente pays africains et formule des revendications clés pour éliminer les discriminations et les violences à leur égard. Ces "exigences" s'adressent aux autorités gouvernementales de chaque pays, car renforcer le respect des droits humains des femmes est avant tout une question de volonté politique.

Avancées et obstacles

Se présentant sous la forme d'une compilation de notes de situation, il répertorie les principales violations des droits des femmes dans chacun des pays concernés. Soulignant tout d'abord les avancées, les notes identifient les principaux obstacles au respect des droits des femmes dans la loi et dans la pratique.

Outre sa fonction d'information et de sensibilisation, ce Cahier constitue un important outil de plaidoyer mis à la disposition de tous les acteurs de la lutte pour le respect des droits humains des femmes. Toutes les "exigences" des organisations de la campagne seront portées auprès des autorités compétentes aux niveaux national, régional et international.

Le cahier d'exigences sera rendu public à l'occasion de la journée du 8 mars

Pour en savoir plus, visiter le blog de la campagne :
www.africa4womensrights.org/fr

africa4womensrights.org
AFRICA FOR WOMEN'S RIGHTS
RATIFY & RESPECT!
L'AFRIQUE POUR LES DROITS DES FEMMES
RATIFIER & RESPECTER!
RATIFY & RESPECT!

Ce blog est animé et alimenté par les organisations africaines qui participent à la campagne. Vous y trouverez la déclaration de campagne à signer en ligne, ainsi que de nombreuses informations et témoignages sur la situation des droits des femmes en Afrique et les actions menées dans le cadre de la campagne sur l'ensemble du continent africain.

Rejoignez notre groupe Facebook :
AFRICA FOR WOMEN'S RIGHTS – RATIFY AND RESPECT!

Les revendications de la campagne

NOUS DEMANDONS
aux Etats africains de ratifier l'ensemble des instruments (textes et conventions) régionaux et internationaux de protection des droits humains des femmes, sans réserve.

NOUS DEMANDONS
aux Etats africains d'intégrer en droit interne les dispositions de ces instruments de protection des droits humains des femmes, en abrogeant les lois discriminatoires et en adoptant des lois protectrices des droits humains des femmes.

NOUS DEMANDONS
aux Etats africains de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des lois de protection des droits humains des femmes.

NOUS DEMANDONS
à tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, hommes et femmes, de se joindre à la campagne afin que nous puissions tous ensemble parvenir à la réalisation de l'égalité entre les sexes et au respect intégral des droits humains des femmes.

L'AFRIQUE POUR LES DROITS DES FEMMES
RATIFIER & RESPECTER !

Mobilisations réussies

Rassemblement :
lancement de campagne à Kinshasa

République Démocratique du Congo

Depuis le commencement de la campagne **"L'Afrique pour les droits des femmes : Ratifier et Respecter !"** le 8 mars 2009, **les points focaux** (organisations partenaires de la campagne) de la République démocratique du Congo (RDC) se sont impliqués activement dans la mise en œuvre de la campagne et sa diffusion auprès de la population.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ...

Kinshasa

A Kinshasa, le mois de lancement de la campagne s'est vu ponctué par de nombreuses actions de sensibilisation dans les établissements scolaires à l'égard des élèves, et de nombreuses activités ont été organisées et animées par les représentants de nos points focaux, l'Association africaine des droits de l'Homme (ASADHO) et la Ligue des électeurs, dans des lieux de rassemblement social tels que les églises. **Au total, plus de 2000 personnes ont été ciblées par ces actions**, menées autour du thème de la Journée internationale de la Femme.

Kisangani

Notre point focal situé à Kisangani, le Groupe Lotus, a dirigé le lancement de la campagne en trois temps forts. Pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la campagne, il a défilé dans les rues afin de distribuer la Déclaration de la campagne et de sensibiliser le public sur son contenu. En parallèle, une conférence-débat faisant intervenir d'autres associations locales militant pour le respect des droits des femmes s'est tenue, mettant l'accent sur le non-respect de la part de l'Etat congolais des engagements pris en ratifiant les textes régionaux et internationaux. Enfin, toujours dans une optique de diffusion de la campagne, le Groupe Lotus a assuré l'animation de trois émissions radiodiffusées sur la Radio nationale congolaise, insistant sur l'obligation de l'Etat congolais de respecter et promouvoir les droits des femmes dans l'arsenal juridique congolais.

JOURNÉE DES FEMMES AFRICAINES...

Kinshasa, Kisangani

A l'occasion de la Journée des femmes africaines le 31 juillet 2009, une conférence de presse s'est tenue à Kinshasa, fruit d'une collaboration entre la Ligue des électeurs et l'ASADHO. Outre l'ensemble des ONG locales et organisations communautaires, la conférence a mobilisé un nombre considérable d'organes de presse congolais.

Animant les points de presse, les représentants de nos points focaux ont réitéré les objectifs et le rôle de la campagne, en en soulignant les temps forts, les actions de sensibilisation menées, et l'importance des actions de plaidoyer, tant par la conception du Cahier d'exigences que par les missions de terrains telles que la venue en juillet 2009 de la présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen, pour présenter les objectifs de la campagne aux autorités congolaises.

Le Groupe Lotus a, quant à lui, marqué la journée à Kisangani en intervenant sur la radio Okapi, dans une émission mobilisant par ailleurs des membres des organisations de la société civile.

Conférence à Kinshasa

Burkina Faso

LE CONTEXTE

En 2008, le Burkina Faso comptait des chiffres de participation féminine à la vie politique particulièrement faibles. Sur les 111 sièges du Parlement, seuls 17 étaient occupés par des femmes (soit un pourcentage de 15 % alors que les femmes représentent 52% de la population) . Sur place, les ONG et acteurs sociaux se sont fortement mobilisés pendant de longs mois afin qu'une loi instaurant des quotas sur la représentation des femmes soit adoptée. En effet, la lutte contre les inégalités homme/femme et les discriminations à l'égard des femmes s'accorde avec leur pleine participation à la vie politique.

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

Fin février 2009, une rencontre a été organisée entre la Présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen, et les points focaux de la campagne au Burkina Faso : le Mouvement Burkinabé des droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), Wildaf Burkina Faso et le Réseau de communication d'information et de formation des femmes dans les ONG. Ce fut l'occasion d'aborder les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes dans ce pays, telles que les violences conjugales, les discriminations et leur sous-représentation dans la vie politique.
Suite à cette réunion, Souhayr Belhassen a pu relayer et appuyer les revendications des ONG locales auprès du Président de l'Assemblée nationale, puis du Président du Burkina Faso, M. Blaise Campaoré, plaidant activement pour l'adoption de mesures législatives progressistes amenant à supprimer toutes discriminations de genre.
Cette visite s'est ponctuée par une conférence de presse le 27 février 2009, au cours de laquelle les présidents de la FIDH et du MBDHP ont présenté la campagne, tout en rappelant l'engagement de la FIDH et de son réseau à faire respecter les droits des femmes par des actions nationales fortes de plaidoyer.

UNE RÉUSSITE : LA LOI SUR LES QUOTAS

Fruit de ces mois de mobilisation et de lutte active des associations de défense des droits de l'Homme contre toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, **le projet de loi sur le quota de 30% de femmes sur les listes électorales au Burkina Faso** a finalement été adopté le 16 avril 2009. Cette loi, premier pas vers l'égalité des sexes dans la sphère politique, favorisera la présence effective d'un minimum de 30% de femmes sur les listes de candidature aux postes électifs présentées par chaque parti politique, en soutenant financièrement ceux qui s'y conforment et en sanctionnant les autres. Un exemple de réussite encourageant pour les mobilisations à venir.

Le comité de pilotage de la campagne

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

La FIDH fédère aujourd'hui 155 ligues nationales de défense des droits humains dans 100 États. Elle soutient les actions de ses ligues et leur apporte un relais sur le plan international. La FIDH a pour vocation de lutter contre toutes les violations de tous les droits humains partout dans le monde et d'obtenir la sanction de leurs auteurs. La FIDH et les ligues qui en sont membres sont non partisanes, non confessionnelles et indépendantes de tout gouvernement. Elles agissent au quotidien, dans leurs pays respectifs, afin de lutter contre les violations des libertés et des droits fondamentaux.

Contact : Gaël Grilhot : (+33)1 43 55 90 19 / (+33)6 72 28 42 94 – ggrilhot@fidh.org
Karine Appy : (+33)1 43 55 14 12 / (+33)6 48 05 91 57 – kappy@fidh.org
Siège : 17 passage de la Main d'or – 75011 – Paris - France
Site internet : www.fidh.org et http://blog.gardonslesyeuxouverts.org

Le Centre africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'homme (ACDHRS)

Créé en 1989, le centre a pour objectif d'assurer le respect de l'article 25 de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples, qui exige des Etats parties « Le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits et des libertés contenus dans la présente Charte, et de prendre des mesures en vue de veiller à ce que ces libertés et droits soient compris ». Au travers de ses programmes de formation, de recherche, de publication, de documentation et de sollicitation de son réseau, la centre promeut les droits humains et la démocratie, se penchant sur une vision continentale de l'impact de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Contact : Hannah Forster : (+22)0 446 23 40 - hansforster@yahoo.com
Siège : Zoe Tembo Building - Kerr Sereign - P.O.Box 2728 Serrekunda - The Gambia
Site internet : www.acdhrs.org

Femmes Africa Solidarité (FAS)

Organisation non-gouvernementale (ONG) de femmes, visant à engager un mouvement de paix en Afrique. Depuis son lancement en 1996, FAS met en place des programmes dans le but de favoriser, renforcer et promouvoir le rôle des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent africain, considérant que les femmes sont les premières victimes des conflits avec violence. Pour cela, elle mène des campagnes de plaidoyer aux niveaux national, régional et international, sensibilisant sur les droits des femmes africaines et sur leur rôle crucial en matière de paix et de sécurité.

Contact : Moussa DIOP : (+221) 33 860 20 48 - mdiop04@yahoo.fr
Siège : Immeuble du Pied du Phare des Mamelles - P.O. Box 45077 Dakar Fann - Senegal
Site internet : www.fasngo.org

Women's Aid Collective (WACOL)

ONG d'aide aux femmes et enfants en difficulté créée en 1997, le WACOL milite pour un renforcement de leur protection législative. Il apporte une aide aux femmes et enfants victimes d'abus en sensibilisant et en formant aux droits, ainsi qu'en facilitant et en suscitant le partage d'expériences entre différentes organisations. Le WACOL développe également des programmes d'information, d'éducation et de communication accessibles sur le thème du plaidoyer et de la promotion des droits humains des femmes et des enfants.

Contact : Chinelo Uwakwe : (+234) 42 256678 - wacolnig@yahoo.com
Siège : 9 Umuezebi Street - New Haven, Enugu - Enugu State – Nigeria
Site internet : www.wacolnigeria.org

Femmes, Droits et Développement en Afrique (WILDAF/FEDDAF)

Créé en 1990 dans le but de promouvoir et de renforcer le respect des droits des femmes en Afrique, WILDAF/FEDDAF est un important réseau panafricain qui réunit 500 organisations de défense des droits des femmes et 1200 individus, répartis dans 27 pays. Le WILDAF/FEDDAF appelle à ce que les droits des femmes deviennent effectifs aux échelles locale, nationale et régionale aussi bien par la législation que par les mesures et outils de mise en pratique. S'insérant comme un véritable médiateur, WILDAF/FEDDAF diffuse régulièrement des manuels de formation et des documents de plaidoyer au sein de réseau.

Contact : Kafui Adjamagbo – Johnson : (+228) 222 26 79 - adjakafui@yahoo.fr
Siège : WILDAF - BP 7755 - Lomé - Togo
Site internet : www.wildaf.org

Women and Law in South Africa (WLSA)

ONG régionale spécialisée dans le domaine de la recherche sur les droits des femmes, WLSA est présente dans sept pays d'Afrique Australe, à travers des recherches stratégiques et de terrain dans le champs socio-légal. Sur la base des résultats de ses recherches, elle met en place des actions de plaidoyer, revendiquant des réformes légales et des changements dans les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Enfin, elle tient un rôle de partage de ses recherches par l'organisation de séminaires de formation et la diffusion d'outils et de méthodologies relatifs à l'étude des genres.

Contact : Matrine Bbuku Chuulu : (+260) 211 290 512 - wlsazam@zamnet.zm
Siège : Plot 14022 - Off Katimamulilo Road - Olympia Extension – Lusaka – Zambia
Site internet : www.wlsa.org.zm